

Éviter le PLAGIAT par honnêteté et pour développer sa pensée personnelle

Guide méthodologique



Introduction	2
Qu'est-ce que le plagiat ?.....	3
▶ Exemples de situations de plagiat :	3
▶ Comment éviter le plagiat ? ¹	3
▶ Pourquoi indiquer clairement ses sources ? ¹	4
▶ Quelles sont les conséquences du plagiat ?	4
Citation et paraphrase	5
▶ Que veut dire « citer » ?	5
▶ Pourquoi citer des sources ?.....	5
▶ Quand faut-il dire ses sources ?.....	5
▶ Comment faire une citation textuelle?.....	6
▶ Qu'est-ce que la paraphrase ?	7
▶ Comment mentionner la source d'une citation ?.....	8
Quelques idées à mettre en œuvre afin de lutter contre le plagiat :.....	9
Référentiel sur les références bibliographiques	11
▶ Pour un livre.....	11
▶ Pour un dictionnaire	12
▶ Pour un article de revue / de presse	12
▶ Pour un article d'encyclopédie	13
▶ Pour une page d'un site internet	13
▶ Pour une conférence	13
▶ Pour une interview	14
▶ Pour une source audio.....	14
▶ Pour une source vidéo	14
▶ Pour une émission radio ou TV.....	14
▶ Pour des jeux vidéo.....	14
▶ Pour une photographie.....	15
▶ Pour une peinture (référence simplifiée)	15

Introduction

Le plagiat a fait l'objet d'une longue réflexion au sein du GRP (groupe de réflexion pédagogique). Au départ, il ne s'agissait que de cadrer certains faits dont se rendaient coupables, volontairement ou non, un certain nombre d'élèves. Il « ne s'agissait que »... Très vite plusieurs sous-questions sont apparues : comment s'inspirer des pensées d'autrui sans les lui dérober ? comment « faire siennes » les réflexions que l'on voudrait utiliser dans un travail personnel ? comment structurer autrement, sans le reproduire purement et simplement, le travail d'un auteur de manière à créer soi-même une pensée personnelle ? Etc. Bref, il s'agissait de réfléchir à la manière que nous pourrions avoir, à Saint-Dominique, de pousser nos élèves à produire une pensée originale, à éviter de confondre originalité et reproduction. Sans compter que cette question du plagiat est prise en considération de manière plus violente dans les études supérieures (renvoi possible). C'est une nécessité d'arriver, par conséquent, à ce que nos élèves évitent ce piège, qui pourrait leur être fort dommageable. Cette question du plagiat en recouvre beaucoup d'autres : la prise de notes, la structuration de la pensée, les manuels, les TFE, etc. (cf. Rapports du GRP). La question du plagiat est au carrefour de beaucoup d'autres.

Vous trouverez, dans ce document, des textes relatifs :

- **au plagiat en général ;**
- **à la prise de notes ;**
- **aux notations des sources.**

D'ores et déjà, nous vous recommandons **chaudement** ce site :

<http://www.bibliotheques.uqam.ca/infosphere/>

InfoSphère est un outil de formation vraiment très utile qui reprend tout ce qu'il faut savoir au niveau méthodologique quand on doit faire une recherche. Indispensable au troisième degré.

Peut-être serait-il intéressant de passer cette vidéo (4 min.) aux élèves :

<http://www.bibliotheques.uqam.ca/infosphere/sciences/module7/citer1.html>

Ce dossier (adapté) sera donné aux élèves. Il conviendra que nous fassions nous-mêmes attention aux notations des sources, dans la mesure du possible.

Qu'est-ce que le plagiat ?

Vol littéraire

« Le plagiat consiste à s'approprier les mots ou les idées de quelqu'un et de les présenter comme siens » (Petit Robert 1, 1990).

Doit donc être considéré comme du plagiat :

- le fait de reprendre tel quel (ou les idées d') un document, un texte, une phrase en faisant volontairement croire que ce document, ce texte, cette phrase est de nous ;
- le fait de reprendre tel quel (ou les idées d') un document, un texte, une phrase en omettant de citer ses sources, même sans volonté de faire croire que ce document, ce texte, cette phrase est de nous.

► Exemples de situations de plagiat¹ :

- Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue, d'une page web sans le mettre entre guillemets et / ou sans en mentionner la source.
- Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc. provenant de sources externes sans en indiquer la provenance.
- Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source.
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en indiquer la provenance.
- Réutiliser un travail produit dans un autre cours sans avoir obtenu au préalable l'accord du professeur.
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme sien (et même si cette personne a donné son accord).
- Acheter un travail sur le web.

► Comment éviter le plagiat ?¹

Afin d'éviter toute forme de plagiat, il est très important d'indiquer clairement la provenance de toute information prise dans des sources externes, qu'il s'agisse de sources imprimées ou encore de page web, que ce soit :

- quand on fait référence à l'idée, à l'opinion ou à la théorie d'une autre personne ;
- quand on utilise des données, des graphiques, des illustrations, etc. originaux ;
- quand on cite textuellement les paroles de quelqu'un ou des extraits de documents écrits ;
- quand on les exprime en d'autres mots.

¹ Cf. UQAM, « Éviter le plagiat », <http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>. (Page consultée le 29 octobre 2014)

► Pourquoi indiquer clairement ses sources ?¹

- Pour donner de la crédibilité à ses propos.
- Pour illustrer qu'un travail de recherche a été fait.
- Pour permettre au lecteur de vérifier les références utilisées.
- Pour accorder à l'auteur le crédit qui lui revient.
- Pour offrir au lecteur des références sur le sujet traité, au cas où il voudrait en savoir davantage.
- Pour se protéger soi-même du plagiat.
- Pour respecter le travail des autres.

► Quelles sont les conséquences du plagiat ?

Plagier, c'est s'exposer dans notre école à des sanctions, notamment la nullité du travail. Dans les études supérieures, le renvoi de l'élève est une pratique courante.

Mais cela ne s'arrête pas à l'école. La Loi permet la citation mais pas l'appropriation frauduleuse du travail d'autrui. En ce cas, il s'agit d'**un délit de contrefaçon qui est punissable pénalement**. En général, la sanction sera une amende plus ou moins élevée.

Un travail doit être original. Il doit refléter l'effort intellectuel de son auteur, sa propre création. Le droit d'auteur protège ce travail, dans la littérature (scientifique ou non) et dans l'art. Et ce, quel qu'en soit le support, y compris les productions orales (conférences, par exemple).

La citation est autorisée (et même exigée dès qu'elle est nécessaire), mais elle concerne uniquement le texte. Pour les illustrations (photographies, tableaux, figures, dessins), l'on doit demander l'autorisation à leurs auteurs pour une diffusion publique, sauf si elles sont en libre-accès (libres de droits).²

Au-delà de la Loi, la réputation en prend un coup.

Quelques exemples de plagiats célèbres :

- Le Président du conseil d'administration de l'ULB, Alain Delchambre, a dû démissionner en 2014 à la suite d'un discours qu'il avait prononcé (mais dont il n'était pas le rédacteur) plagié sur celui du Président français Jacques Chirac.
- Une ministre de l'éducation allemande, Annette Schavan, a remis sa démission en 2013 pour une thèse plagiée.
- En musique (condamnation ou arrangement à l'amiable) : Shakira, Robin Thicke, Pharrell Williams, Rihanna, Michael Jackson, Madonna, ...
- En 2015, une polémique est lancée par rapport au logo officiel des Jeux olympiques d'été de 2020 à Tokyo. En effet, celui-ci aurait été plagié sur le logo du théâtre de Liège et a dû être retiré par les organisateurs.

² Cf. INFOLIT, « Le droit d'auteur », <http://infolit.be/LELiS/ch05s06.html>. (Page consultée le 29 janvier 2015)

Citation et paraphrase

► Que veut dire « citer » ?

« Citer » peut, notamment, vouloir dire (Petit Robert 1, 1990) :

- « **Rapporter un texte à l'appui de ce qu'on avance.** »
- « Par extension : **mentionner [ses sources].** »

Une citation est un passage que l'on a tiré d'un texte pour appuyer ce que l'on avance. On doit **TOUJOURS** en indiquer la source. Cette obligation vaut pour toutes les sources : livres, articles de périodiques, encyclopédies, documents audiovisuels, pages Internet, etc.

Deux types de citations :

- La citation textuelle : on reprend exactement ce que l'auteur a écrit. Mot pour mot.
- La citation indirecte, ou paraphrase : on reprend dans ses propres mots l'idée de l'auteur.

► Pourquoi citer des sources ?

- En cherchant des sources de référence et en les citant, on s'assure d'une formation de qualité. Faire soi-même le travail, c'est apprendre à chercher de l'information, à la comprendre, et à bien l'utiliser. C'est également acquérir un savoir-faire qui servira tout au long de la vie professionnelle.
- Pour valoriser son travail car on démontre alors l'étendue de notre recherche, tout en reconnaissant la paternité des idées ou des écrits qui ont permis d'enrichir le travail.
- Par honnêteté intellectuelle. Il faut permettre au lecteur de vérifier l'exactitude des données rapportées ou du texte cité, ou encore de voir la citation en contexte.
- Pour permettre à quiconque qui désire s'informer sur ce que l'on cite de retrouver le texte source, pour peu que les références soient correctement mentionnées.

► Quand faut-il dire ses sources ?

- Lorsqu'on rapporte mot à mot ce que quelqu'un d'autre a dit ou écrit.
- Lorsqu'on paraphrase, c'est-à-dire met dans ses propres mots, ce que quelqu'un d'autre a dit ou écrit.
- Lorsqu'on intègre des photographies, images, données, statistiques, graphiques dans un document ; que la source utilisée soit un document publié ou non publié ; un document imprimé ou disponible sur Internet ; protégée par le droit d'auteur ou du domaine public.

► Comment faire une citation textuelle ?

- Réécrire mot à mot le passage

La citation doit être reproduite textuellement, ce qui veut dire qu'on doit aussi retranscrire tel quel la ponctuation, les majuscules, les fautes, les coquilles ainsi que la mise en forme (**gras**, *italique*, souligné).

- Mettre ce passage entre guillemets (« »)

- **citation de moins de trois lignes :**

elle sera insérée dans le texte et mise entre guillemets (« »).

- **citation de plus de trois lignes :**

- elle sera détachée du texte par un retour à la ligne et mise entre guillemets ;
- s'il s'agit de poésie, il faut respecter la mise en page originale.

- Introduire la citation :

- soit en utilisant phrase d'introduction, suivie de deux points :

Selon Klein, marque et publicité se définissent ainsi : « On peut considérer la marque comme la principale raison d'être de l'entreprise moderne, et la publicité, comme l'un des véhicules de cette raison d'être dans le monde ! »¹

¹ KLEIN Naomi, *No logo : la tyrannie des marques*, Paris, Actes sud, 2002, p. 32.

- soit en insérant la citation dans la logique de la phrase :

La publicité ne servait plus à « annoncer l'existence du produit, mais [à] élaborer une image autour de la version d'une marque particulière d'un produit »¹.

¹ KLEIN Naomi, *No logo : la tyrannie des marques*, Paris, Actes sud, 2002, p. 32.

ATTENTION !

- Lorsqu'on introduit une citation par deux points, **le point final** de la phrase se met avant le guillemet fermant, et lorsqu'on insère une citation dans la logique de la phrase, le point final de la phrase se met après le guillemet fermant.
- Tout terme douteux (**faute**, etc.) doit être suivi de l'adverbe sic entre crochets [**sic**].
- Toute **modification** d'une citation (pour donner une précision, faire en sorte que la citation soit syntaxiquement correcte en l'insérant dans une phrase, etc.) doit être signalée entre crochets [].
- On utilise les points de suspension entre crochets [...] si on fait des **coupes dans la citation**.
- Si l'extrait est fort long, il vaut mieux le résumer ou sélectionner certains passages.

- **Il ne faut pas citer :**

- ce qu'on peut exprimer dans ses propres mots à l'aide d'une paraphrase ;
- ses propres idées ;
- ce qui est de notoriété publique (bien connu de la majorité des gens).

► Qu'est-ce que la paraphrase ?

La paraphrase consiste à reprendre **dans ses propres mots** les idées d'un auteur. Elle facilite la lecture en s'intégrant directement au texte. La réécriture ne dispense cependant pas de **citer ses sources**.

On ne doit pas seulement remplacer des mots du texte source par des synonymes, il faut aussi changer la structure de la phrase, la faire sienne, et mettre entre guillemets les mots que l'on voudrait conserver du passage original. La paraphrase demande de l'entraînement mais elle permet une fluidité du discours et montre que l'on a bien intégré les idées de l'auteur. On doit introduire sa paraphrase avec une formule qui indique l'auteur qu'on paraphrase, comme *Selon X* ou *D'après X*.

Texte original de Patrick Légeron :

Leur principal problème n'est pas tant le travail lui-même (ils y excellent souvent) que leur incapacité totale à trouver du plaisir en dehors de celui-ci. Lorsqu'ils ne travaillent pas (les week-ends ou pendant les vacances), ils se sentent mal, insatisfaits, et, par contrecoup, s'investissent encore plus dans leur travail.

Texte paraphrasé :

D'après Patrick Légeron, ce n'est pas le travail qui pose problème aux workaholics. C'est plutôt le fait qu'il leur est impossible de retirer une quelconque satisfaction des moments de détente, comme les fins de semaine et les périodes de vacances, et ce à un point tel que cela aura pour conséquence qu'ils se consacreront encore plus à leur travail.¹

¹ LÉGERON Patrick, *Le Stress au travail*, Paris, Odile Jacob, 2003, p. 68.

► Comment mentionner la source d'une citation ?

Deux possibilités :

- La note en bas de page :

Il faut inscrire un appel de note. L'appel de note renvoie à la référence placée au bas de la page ou en fin de texte, selon les exigences.

Séralini explique ce que sont les OGM : « Ce que nous nommons OGM est en fait le résultat non seulement d'une modification génétique mais aussi d'une hybridation très commune de l'OGM (organisme qui vient d'être obtenu) avec les meilleures variétés agronomiques du moment. »¹

¹ SÉRALINI Gilles-Éric, *Ces OGM qui changent le monde*, Paris, Flammarion, 2004 (coll. Champs), p. 53.

- Intégration de la source dans le texte :

On mentionne l'auteur, la date et la page dans le texte. La référence abrégée est inscrite entre parenthèses. La référence complète se trouve dans la bibliographie en fin de texte.

Séralini explique ce que sont les OGM : « Ce que nous nommons OGM est en fait le résultat non seulement d'une modification génétique mais aussi d'une hybridation très commune de l'OGM (organisme qui vient d'être obtenu) avec les meilleures variétés agronomiques du moment. » (SÉRALINI, 2004, p. 53)

Sources générales :

- UQAM, « Éviter le plagiat », <http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>. (Page consultée le 29 octobre 2014)
- UQAM, « InfoSphère. Citer ses sources », <http://www.bibliotheques.uqam.ca/infosphere/sciences/module7/citer.html>. (Page consultée le 29 octobre 2014)

Tous les exemples sont directement tirés des deux sources précédentes.

- *Le Petit Robert 1*, Paris, Le Robert, 1990.

Quelques idées à mettre en œuvre afin de lutter contre le plagiat :

Propositions par rapport à la prise de notes / l'analyse documentaire / la structuration du cours

- ▶ Prévoir une journée de sensibilisation au plagiat : un professeur viendrait aborder la question avec chaque classe de l'école (une séance de 50 minutes par classe).
- ▶ Apprendre dès la première année la manière de notifier les références.

1^{er} degré

Prise de notes :

- L'élève recopie ce qui est écrit au tableau et note sous la dictée du professeur.
- Il serait intéressant que le professeur demande aux élèves d'avoir un crayon pour noter certaines choses (dans la marge par exemple) et, au début de l'année, leur indiquer quand et comment prendre des notes supplémentaires (ex : tuyau lorsque le prof dit « ça c'est vraiment important », noter une explication / un synonyme d'un mot non compris, ...). Cette pratique peut être mise en œuvre dans tous les cours.
- Au sein d'une structure « rigide » du cours (titres, sous titres, ...), pousser à la personnalisation : abréviations, couleurs, ...

Analyse de documents : Prévoir dans un maximum de cours l'un ou l'autre exercice qui se déroule de la manière suivante :

- lecture / analyse d'un corpus réduit de documents (ente 1 et 3 par exemple) ;
- reformulation orale des idées principales (un ou deux élèves de la classe) ;
- individuellement, reformulation écrite des idées principales. Les premières fois, ce travail doit être ramassé et corrigé afin d'indiquer des pistes de progression ;
- lorsque cela est possible, question ouverte à laquelle il faut répondre à partir des notes prises et non des documents en entier.

Structuration du cours : Construire un plan du cours, pour chaque cours, avec les élèves, en plus de ce qui figure dans les intentions pédagogiques : chaque élève aurait, pour chaque cours, une feuille blanche en première page qui serait complétée après chaque chapitre / point important par le prof en notant au tableau le titre et un mot-clé / une définition / une idée / un mindmap / autre. Petit à petit, essayer que les élèves choisissent eux-mêmes un mot-clé au lieu d'être imposé par le professeur. De temps en temps, ramasser et corriger ce plan.

Autres pistes :

- Inciter les élèves à mentionner oralement leurs sources lorsqu'ils présentent un exposé.
- Il est important de favoriser la reformulation, mais parfois il est difficile de faire autrement que de citer. Dans ce cas, introduire les règles de citations (utilisation des guillemets).

2^e degré

Prise de notes : Introduire graduellement la prise de note (quelques exercices ponctuels en 3^e année vers la prise de notes généralisée en 4^e). Le professeur de français se charge d'introduire les règles d'abréviations dans son cours.

Structuration du cours : Le professeur se charge de donner le « squelette » du cours. Les élèves sont toujours invités à réaliser une synthèse à la fin de chaque chapitre, mais celle-ci est plus libre.

Autres pistes :

- Règles sur les citations.
- Règles par rapport aux notes en bas de page.
- À partir de la 4^e année, évoquer avec les élèves le problème du plagiat de structure.

3^e degré

Prise de notes : Afin d'encourager les élèves à prendre des notes, il serait bon que les professeurs pensent à limiter le nombre de photocopies distribuées.

Structuration du cours : Les élèves personnalisent un maximum la structure de leurs cours.

Référentiel sur les références bibliographiques³

La bibliographie se place toujours à la fin d'un travail, par ordre alphabétique d'après le nom de l'auteur. Lorsqu'il s'agit de mentionner plusieurs ouvrages d'un même auteur, le critère de classement est l'ordre chronologique des éditions ou l'ordre alphabétique des titres.

Les conventions à respecter pour rédiger correctement une référence bibliographique varient selon le type de sources :

► Pour un livre

NOM DE L'AUTEUR Prénom de l'auteur, *Titre du livre*, lieu d'édition, Édition, année d'édition (Collection), nombre de pages.

✓ Ex. : FLAUBERT Gustave, *Madame Bovary*, Paris, Gallimard, 1972 (Folio), 528 p.

REMARQUES :

- L'auteur** :
- le nom de l'auteur doit toujours être en majuscules, et son prénom en minuscules et en toutes lettres, sauf si seule l'initiale est connue ;
 - s'il y a **2 auteurs**, on les relie par « et » ;
 - s'il y a **3 auteurs**, on relie les deux premiers par une virgule, et les deux derniers par « et » ;
 - s'il y a **plus de 3 auteurs**, on n'indique que le premier, suivi de l'abréviation « et al. » (*et alii* = et d'autres) ;
 - dans le cas d'un **nom à particule** (« de », « van », ...) : si la particule prend une majuscule, on suit la règle normale ; si la particule prend une minuscule, on la note après le prénom en minuscules (Ex. : BALZAC Honoré de) ;
 - s'il n'y a pas de nom d'auteur, on commence la référence bibliographique par le titre de l'ouvrage.
- Le titre** :
- le titre du livre doit être présenté en *italiques* ;
 - si la référence est notée à la main (et non tapée à l'ordinateur), on souligne le titre du livre au lieu de le noter en italiques ;
 - en présence d'un sous-titre, on indique le titre, suivi d'un point, puis du sous-titre ;
 - le titre (et le sous-titre) doivent toujours commencer par une majuscule.

³ Sources :

- FACULTÉ DE PHILOSOPHIE, ARTS ET LETTRES DE L'UCL, « Document de référence à destination des étudiants. Harmonisation des références bibliographiques en FLTR (PV de la réunion du 16 mai 2006) », http://zeus.fltr.ucl.ac.be/Harmonisation_bibliographique.pdf. (Page consultée le 6 novembre 2014)
- PAQUET Gisèle, BAWIN Ingrid et WATTIER Sylvie, « Séminaire de méthodologie et d'initiation à la démarche scientifique – Recueil d'outils. Partie II. Rédaction d'un travail scientifique et sa défense orale », <ftp://212-166-58-139.win.be/ICHEC/AIP/Syllabus/redaction%20d%27un%20travail%20scientifique.pdf>. (Page consultée le 6 novembre 2014).

- Le lieu :**
- le lieu d'édition doit être le nom d'une ville ;
 - si **deux lieux** d'édition sont mentionnés, on les sépare par une barre oblique précédée et suivie d'une espace (Ex. : Paris / Louvain-la-Neuve) ;
 - s'il y a **plus de deux lieux** mentionnés, on n'indique que le premier, suivi de « et al. » ;
 - lorsque le lieu n'est pas mentionné et qu'une recherche n'a pas permis de l'identifier, on utilise l'abréviation « s.l. » (*sine loco* = sans lieu) ;
 - le nom de la ville doit être indiqué dans la langue du travail (Ex. : Firenze > Florence) ;
 - attention, il ne faut pas confondre le lieu d'édition et le lieu d'impression !
- L'édition :** - attention, il ne faut pas confondre la collection et l'édition (le nom de cette dernière est habituellement indiqué à côté du ©) !
- L'année :**
- on mentionne la date de l'édition utilisée, c'est-à-dire l'année la plus récente indiquée ;
 - si l'année d'édition n'est pas mentionnée, on utilise l'abréviation « s.d. » (*sine dato* = sans date)
- Collection :** on mentionne le nom de la collection entre parenthèses, en caractères normaux
- Ponctuation :** les virgules séparant les différents éléments ainsi que le point final sont indispensables.

► Pour un dictionnaire

Titre de l'ouvrage, mention du numéro d'édition, lieu d'édition, Édition, année d'édition.

- ✓ Ex. : *Petit Robert 2*, 9^e éd., Paris, Le Robert, 1985.

REMARQUES :

- si le nom du responsable est précédé de « **sous la direction de** », « **rédaction dirigée par** », ..., on n'indique aucun nom d'auteur ; dans le cas contraire, l'ouvrage est assimilé à un livre comme un autre et l'on indique le nom de l'auteur comme précisé ci-dessus ;
- la mention de l'édition (2^e éd., 3^e éd., ...) n'est pas toujours présente ; dans ce cas, on n'indique rien.

► Pour un article de revue / de presse

NOM DE L'AUTEUR Prénom de l'auteur, « Titre de l'article », dans *Titre de la revue / du journal*, numéro, date de publication, première et dernière pages de l'article.

- ✓ Ex. : DARDENNE Laurence, « Jusqu'où faut-il se mouiller pour soutenir la lutte contre une maladie ? », dans *La Libre Belgique*, n° 123, 21 août 2014, pp. 22-23.
- ✓ Ex. : DESCLOS Pascale, « Et le français devint langue nationale », dans *Les Cahiers de Science & Vie*, n° 149, novembre 2014, pp. 57-62.

REMARQUES :

Titre de l'article : - le titre de l'article est présenté en caractères normaux (pas d'italiques) et se place entre guillemets français (chevrons : « ... ») ;

- si le titre ou le sous-titre de l'article comportent un élément placé entre guillemets, on utilisera les guillemets anglais ("...") à l'intérieur des guillemets français.

Titre de la revue / du journal : le titre de la revue / du journal est présenté en italiques (ou souligné si la référence est écrite à la main) et précédé de la mention « dans ».

Date de publication : la date de publication est mentionnée de la façon la plus complète, en toutes lettres.

► Pour un article d'encyclopédie

NOM DE L'AUTEUR Prénom de l'auteur, « Titre de l'article », dans *Titre de l'encyclopédie*, tome, lieu d'édition, Édition, année d'édition, première et dernière pages de l'article.

- ✓ Ex. : BOK Julien, « Semi-conducteurs », dans *Encyclopaedia Universalis*, vol. 2, Paris, Encyclopaedia Universalis, 1994, p. 879-883.

REMARQUES :

Le tome : si l'encyclopédie n'est constituée que d'un seul tome, on n'indique rien.

► Pour une page d'un site internet

NOM DE L'AUTEUR Prénom de l'auteur, « Titre de la page internet », adresse url du site internet. (Date de consultation de la page)

- ✓ Ex. : CARON Rosaire, « Comment citer un document électronique ? », <http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoce.html>. (Page consultée le 26 mai 2006)

REMARQUES :

L'auteur : le nom de l'auteur peut être un organisme ou une entreprise ; s'il n'y a pas d'auteur, on indique le nom du site sur lequel l'article est publié. Attention à la fiabilité de la source dans ces cas-là.

► Pour une conférence

NOM DU CONFÉRENCIER Prénom du conférencier, *Titre de la conférence*, lieu, date.

- ✓ Ex. : MUNSTER Irene, *La fracture numérique en Amérique latine. Une étude de cas*, Buenos Aires, 24 août 2004.

► Pour une interview

Entretien avec Monsieur/Madame NOM Prénom, fonction, entreprise/organisme, lieu, date.

- ✓ Ex. : Entretien avec Madame HAMOIR Bernadette, infirmière stomathérapeute, Clinique et maternité Sainte-Élisabeth, Namur, 26 avril 2011.

REMARQUES :

Le lieu : il s'agit du nom de la ville dans laquelle a été réalisée l'interview.

► Pour une source audio

NOM DE L'INTERPRÈTE Prénom de l'interprète, *Titre* [support], lieu d'édition, Édition, année d'édition, nombre d'unité(s).

- ✓ Ex. : LELOUP Jean, *L'amour est sans pitié* [disque compact], Montréal, Audiogram, 1989, 1 disque compact.

► Pour une source vidéo

NOM DU RÉALISATEUR / DE L'AUTEUR Prénom du réalisateur / de l'auteur, *Titre* [support], lieu d'édition, Éditeur, année d'édition. (durée)

- ✓ Ex. : THOMPSON Andrew et GROOM John *Le Cerveau. Le vieillissement* [cassette vidéo], Montréal, Imavision Distribution, 2000. (100 min.)

REMARQUES :

La durée : elle est indiquée en minutes.

► Pour une émission radio ou TV

NOM DU RÉALISATEUR Prénom du réalisateur, *Titre de l'émission*, date et heure de diffusion, chaîne.

- ✓ Ex. : COPP Duncan, *À la conquête de la lune : le module de commande*, diffusée le lundi 3 août 2009 à 21h30, France 5.

► Pour des jeux vidéo

Titre et sous-titres du jeu, Distributeur, date de sortie du jeu.

- ✓ Ex. : *Child of Light*, Ubisoft entertainment, 2014.

► Pour une photographie

NOM DE L'AUTEUR Prénom de l'auteur, « Titre de l'œuvre », année de création, lieu de création.

✓ Ex. : DOISNEAU Robert, « Le baiser de l'hôtel de ville », 1950, Paris.

► Pour une peinture (référence simplifiée)

NOM DE L'AUTEUR Prénom de l'auteur, « Titre de l'œuvre », année de création, lieu où la peinture est conservée.

✓ Ex. : MILLET Jean-François, « Des glaneuses », 1857, Musée d'Orsay.